

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 26 juin 2018 à **19 h 30**, à la Mairie, située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-06-190

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Acquisition du 69 rue Principale*
3. *Avis disciplinaire pour l'employé #70409*
4. *Sanction disciplinaire pour l'employé #70410*
5. *Avis de motion et dépôt du Règlement #616-2018 sur à la gestion contractuelle*
6. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-06-191

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

2. **Acquisition du 69 rue Principale**

Considérant la résolution 2018-05-158 par laquelle le conseil autorisait la signature d'une promesse de vente qui a eu lieu le 28 mai 2018;

Considérant l'évaluation du coût de démolition obtenue d'une des deux compagnies consultées, soit la compagnie Latendresse Asphalte inc.

2018-06-192

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCÉDER à l'acquisition de l'immeuble sis au 69 rue Principale, lot 2 540 404, appartenant à monsieur Jean-Guy Lebeau, le tout comme décrit à la promesse de vente intervenue entre les parties.

D'AUTORISER Monsieur Michel Brisson, maire ou en cas d'absence, madame Ginette Brien, mairesse suppléante, ainsi que Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires à l'acquisition dudit immeuble.

DE MANDATER la notaire, madame Odile Mefdjakh pour la préparation des documents légaux requis pour l'achat de cet immeuble.

D'AFFECTER cette dépense de **80 000 \$**, plus les taxes applicables s'il y a lieu, aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-08000-722 (loisirs et culture), et de la financée par le Fonds de roulement pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Avis disciplinaire pour l'employé #70409**

2018-06-193

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la décision de la directrice générale et secrétaire-trésorière et **DE VERSER** au dossier de l'employé portant le numéro matricule 70409, un avis disciplinaire dont le motif est évoqué dans ledit avis.

Que copie de cet avis a été transmise comme prévu au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Sanction disciplinaire pour l'employé #70410**

Considérant les récents événements soumis à l'attention du conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant le comportement de l'employé portant le numéro de matricule 70410;

Considérant la période de probation toujours en cours.

2018-06-194

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la décision de la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant la sanction disciplinaire donnée en date du 20 juin 2018 à l'employé portant le numéro matricule 70410 et **DE METTRE** fin à son emploi au sein de la Municipalité de Saint-Esprit à cette même date.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

Que copie de cette sanction a été transmise comme prévu au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313.

ADOPTÉE.

~~~~~

**5. Avis de motion et dépôt du Règlement #616-2018 sur à la gestion contractuelle**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Ginette Brien, à l'effet que le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- De prévoir comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 C.M., des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et égale ou inférieure au seuil fixé par décret ministériel, celui-ci étant actuellement à 101 100 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Une copie du règlement 615-2018 a été remise à tous les élus au moins 72 heures avant la présente séance (article 148 du *Code municipal du Québec*) et est disponible pour les gens dans la salle. De plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière adjointe, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*Johanne Ringuette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe*

~~~~~

**6. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 53, l'ordre du jour est épuisé.

2018-06-195

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Johanne Ringuette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe*

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*